



RAPPORT DE GESTION

POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE

31 DÉCEMBRE 2019

Préparé par:

**RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC.
7055 Boul. Taschereau, Bureau 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7**

Le 27 février 2020

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019 en comparaison avec les données de la même période de l’exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l’Instrument National 51-102 «Obligations d’information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période terminée le 31 décembre 2019 et des états financiers annuels audités pour l’exercice terminé le 31 mars 2019. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période terminée le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d’information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu’expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l’atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d’investir dans les titres de Squatex ne devrait pas être basée uniquement sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions. Depuis le 3 avril 2017, les actions de Squatex sont négociées à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (« CSE »), sous le symbole « SQX ». L’exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex privilégie d’explorer des territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d’assurer sa rentabilité à brève échéance. Depuis quelques années, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé pour explorer les roches du Siluro-Dévonien et de l’Ordovicien afin de rechercher des accumulations conventionnelles de pétrole et de gaz. Squatex possède également un territoire d’exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent notamment pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l’Utica/Lorraine.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

FAITS SAILLANTS

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, la direction de Ressources & Énergie Squatex Inc, conjointement avec son partenaire Petrolympic Inc, a annoncé dans un communiqué de presse le 31 octobre que, par l'entremise de ses procureurs, une poursuite contre le Gouvernement du Québec a été déposée en Cour supérieure, district judiciaire de Québec. Par cette procédure, Squatex et son partenaire réclament au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles la restitution des droits annuels qu'il a perçus sans droit depuis 2011, en lien avec les licences d'exploration d'hydrocarbures dont elles sont titulaires depuis le 1^{er} septembre 2009. En effet, la période de validité des licences est suspendue depuis l'entrée en vigueur de la *Loi limitant les activités pétrolières et gazières*, le 13 juin 2011, de telle sorte que, selon Squatex, les droits annuels n'étaient et ne sont toujours pas exigibles. Comme ceux-ci ont continué d'être perçus par le ministre, Squatex et son partenaire réclament maintenant la restitution des sommes versées, plus les intérêts.

Squatex tient aussi à préciser dans ce communiqué à ses actionnaires que d'autres procédures légales pourraient être envisagées contre le Gouvernement dans le but de faire respecter ses droits. En effet, l'action gouvernementale et ministérielle des dernières années a grandement nuit aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au Québec en diminuant la capacité de se financer sur les marchés. La direction de Squatex tient à rassurer ses actionnaires qu'elle prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir les capacités de fonctionnement de la société.

Jusqu'ici, dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex, avec son partenaire Petrolympic (30%), a concentré l'exploration de ses permis sur les séquences calcaireuses des roches d'âge Silurien. De nombreux relevés géologiques et géophysiques ont été effectués sur le terrain afin de localiser ces séquences en profondeur et en 2010, une série de carottages stratigraphiques peu profonds ont permis de cibler un potentiel intéressant. À partir de 2011, des forages plus profonds ont donc été réalisés pour viser des anomalies sismiques AVO (Amplitude vs Offset) qui montraient la possibilité de zones poreuses naturellement fracturées ayant subi une dolomitisation par la circulation de fluides dans celles-ci. C'est ainsi que Squatex a fait la découverte de gaz en 2013 avec le forage Massé No.1 dans des dolomies hydrothermales très poreuses de la Formation Sayabec près du contact avec le Val Brillant. En 2014, un forage de 1970 mètres de profondeur, Massé No.2, sur la même structure est venu confirmer et augmenter substantiellement la découverte initiale. Dans celui-ci, près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole ont été rencontrées.

L'expertise indépendante de la firme Sproule and Associates a vérifié et validé en 2016 le potentiel de la Structure Massé à partir des diagraphies du puits Massé No.2. Les résultats du rapport de Sproule sont significatifs puisqu'ils indiquent la probabilité d'un potentiel de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

Dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, un partnership entre Squatex, Petrolympic Ltd et Canbriam Energy Inc a été conclu en 2008 pour forer le puits Canbriam Farnham No.1. Canbriam a ainsi gagné une participation de 60% sur 8 000 hectares situées sur les deux permis de l'entente. L'abandon définitif du forage Canbriam Farnham No.1 et la remise en état du site ont été faits selon les normes en 2015 par Canbriam.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2019, il n'y a pas eu de travaux d'exploration de terrain sur les permis. Squatex a poursuivi son étude détaillée de la nouvelle loi et ses règlements et fait le suivi des dossiers. Les nouveaux règlements entrés en vigueur en septembre 2018 qui, entre autres, posent le principe de l'interdiction des forages dans les milieux hydriques et à moins d'un kilomètre d'un tel milieu, remettent en cause les travaux qui étaient prévus par Squatex dans le Bas-Saint-Laurent. Comme nous avons déjà une dizaine d'endroits ciblés pour faire des forages, les calculs et l'étude des profils sismiques et de la géologie doivent être réévalués au regard des nouveaux règlements.

Les titulaires de licences d'exploration, incluant Squatex, sont exemptés depuis 2011 par le gouvernement des obligations de travaux statutaires. Squatex a néanmoins poursuivi son programme d'exploration en procédant au forage de trois puits additionnels entre 2011 et 2015. Les dépenses de travaux antérieurs effectués pendant la période d'exemption couvriront amplement les obligations de travaux lorsque l'exemption sera levée.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner dans le secteur pétrolier et qu'une stabilité relative semble se dessiner sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours sur le futur de l'exploration pétrolière au Québec. La sanction de la nouvelle Loi des Hydrocarbures en 2016 est venue dans un premier temps redonner un espoir pour une reprise prochaine des travaux. Cependant, depuis septembre 2018, certains règlements de la nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour permettre les opérations pétrolières. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 31 décembre 2019, Squatex possède 36 licences totalisant une superficie de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) pour l'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont constituées de 2 249,33 km² (555,809 acres) de licences constituant une position significative dans des objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine. Squatex possède aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé qui sont constituées de 4 311,60 km² (1,065,396 acres) de licences entre Rimouski et Rivière-du-Loup qui sont prospectives pour le pétrole et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des zones de dolomies hydrothermales.

Squatex a comme partenaire d'exploration Petrolympic Ltd (30% d'intérêt) sur l'ensemble de ses 36 licences d'exploration. Canbriam Ltd a gagné un intérêt de 60% sur une superficie de 80.0 km² (19,768 acres) chevauchant deux licences de Squatex dans les Basses-Terres.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur au 31 décembre 2019 sur lesquels Squatex possède un intérêt. Pour la localisation des permis, se référer à la carte.

PERMIS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS287	01/09/2019	208,71
2009RS288	01/09/2019	179,90
2009RS289	01/09/2019	209,09
2009RS290	01/09/2019	72,48
2009RS291	01/09/2019	224,47
2009RS292	01/09/2019	188,27
2009RS293	01/09/2019	145,80
2009RS294	01/09/2019	216,64
2009RS295	01/09/2019	193,16
2009RS296 (partie)	01/09/2019	203,39 *
2009RS297	01/09/2019	163,42
2009RS298 (partie)	01/09/2019	244,00 *
Sous-total		2 249,33

* 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 80,00 km² ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis.

PERMIS PARTIELLEMENT À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON)

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS296 (partie)	01/09/2019	203,39
2009RS298 (partie)	01/09/2019	244,00
Sous-total		80,00 de 447,39

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

PERMIS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

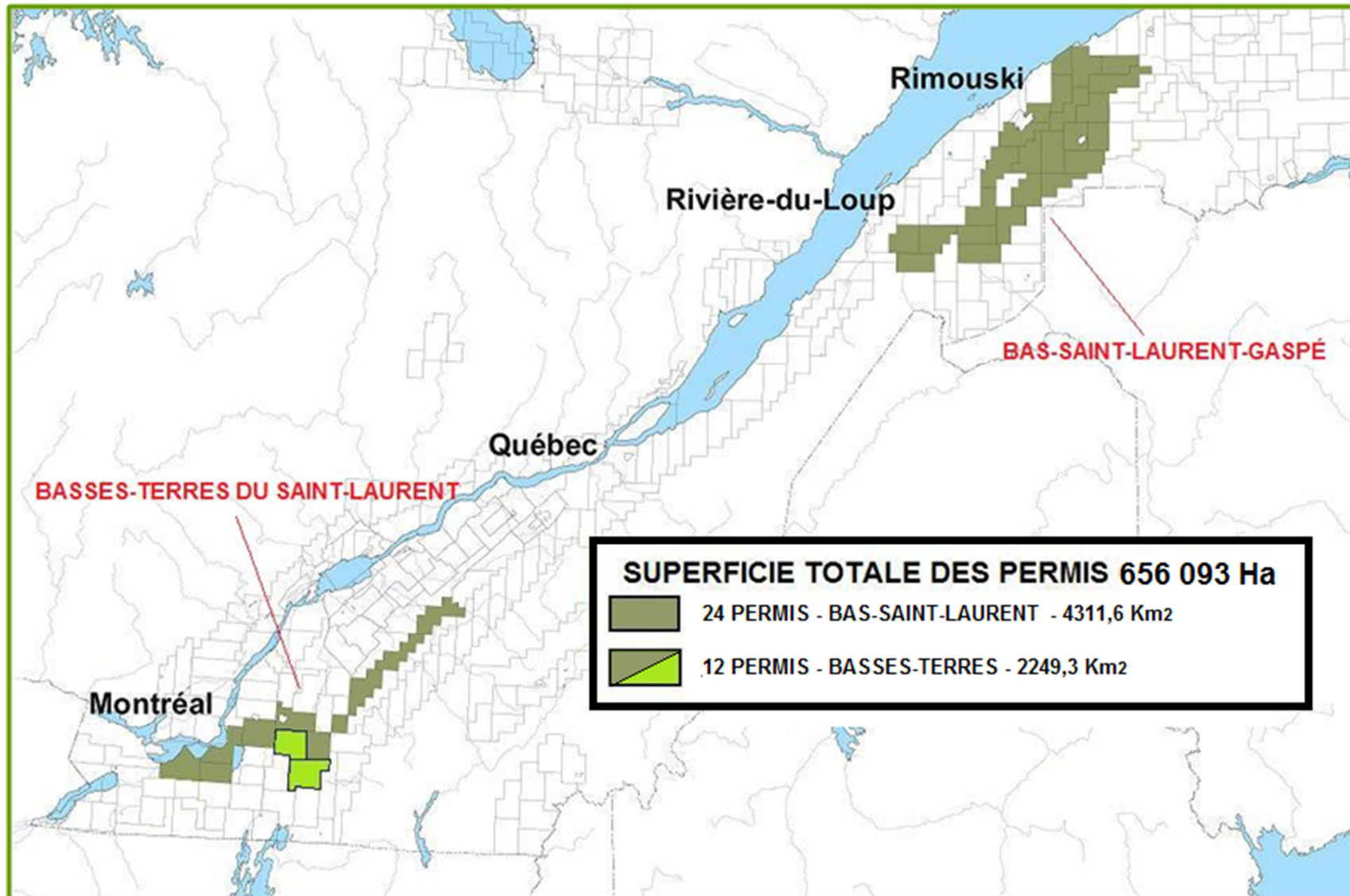
Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (km ²)
2009RS299	01/09/2019	189,75
2009RS300	01/09/2019	207,04
2009RS301	01/09/2019	171,36
2009PG552	01/09/2019	102,67
2009PG553	01/09/2019	230,68
2009PG554*	01/09/2019	151,50
2009PG555	01/09/2019	164,38
2009PG556*	01/09/2019	236,66
2009PG557	01/09/2019	98,94
2009PG558	01/09/2019	194,20
2009PG559	01/09/2019	187,37
2009PG560	01/09/2019	198,17
2009PG561	01/09/2019	244,35
2009PG562	01/09/2019	198,47
2009PG563	01/09/2019	225,73
2009PG564	01/09/2019	143,77
2009PG565	01/09/2019	153,70
2009PG566	01/09/2019	214,54
2009PG567	01/09/2019	206,31
2009PG568	01/09/2019	206,68
2009PG569	01/09/2019	134,97
2009PG570	01/09/2019	76,08
2009PG571	01/09/2019	209,51
2009PG572	01/09/2019	164,77
Sous-total		4 311,60

* Région Gaspé

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus par les travaux exploratoires dans la région, en particulier ceux des deux derniers forages en 2011, ont mené Squatex à poursuivre le carottage de nouvelles cibles d'intérêts. En septembre 2012, un carottage plus profond a été implanté dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent sur la structure Massé.

Le carottage Massé No.1, localisé dans la Municipalité de Ste-Jeanne-D'Arc, a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté d'une longueur de 150 mètres. Le carottage a été suspendu temporairement à la fin novembre à une profondeur de 1710 mètres en raison de conditions hivernales difficiles. Le forage supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du Sayabec et/ou du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et condensats. Une surveillance du puits suspendu et des mesures des fluides avec analyses ont été effectués à intervalles réguliers afin de s'assurer de la sécurité et du respect de l'environnement durant l'hiver en attendant la poursuite du forage.

Le puits Massé No.1 a été ré-entré en 2013 afin de traverser une anomalie sismique AVO montrant une possibilité de présence de fluides ou de porosité. Cet objectif fut rencontré en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans un grès du Val Brillant entre 1750 m et 1874 m. La zone poreuse se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 m contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. Le forage Massé No.1 fut cimenté sur toute sa longueur jusqu'à 1874 m sans être testé.

Le puits Sayabec No.1 a par la suite été implanté près de la limite Est des permis. Il visait une dolomitisation possible dans les calcaires de la Formation Sayabec montrée par une anomalie d'amplitude sismique au-dessus d'un biseau stratigraphique. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec en donnant des indices de gaz naturels et de pétrole. Le puits a atteint une profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec.

Suite à l'analyse en détails des résultats du forage Massé No.1, Squatex a émis le 20 novembre 2013 un communiqué de presse indiquant la découverte d'un réservoir pouvant contenir une quantité importante de gaz naturel dans un piège conventionnel. Les nouvelles données de carottage acquises en 2013 ont permis de réinterpréter les diverses données cumulées depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspé afin de délimiter des zones pouvant avoir un potentiel en hydrocarbures semblable et de cibler des localisations de forages futurs.

À l'automne 2013, Squatex a fait retraiter les profils sismiques de la région de Massé de façon spéciale (AVO) afin de faire ressortir des zones possibles de porosité au niveau du Sayabec. L'interprétation de ces résultats a permis de déterminer neuf localisations de forage additionnels dans le secteur montrant des anomalies sismiques AVO similaires à celle rencontrée dans la structure de Massé.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

En avril 2014, Squatex a publié un communiqué de presse annonçant les résultats d'une étude indépendante réalisée par Sproule and Associates sur les hydrocarbures possibles non découverts initialement en place qui pourrait contenir la structure Massé. Sproule a effectué sa propre interprétation des données sismiques et utilisées les données obtenues dans le puits Massé no 1. Sproule a déterminé une moyenne de 12 BCF de gaz en place sur une superficie moyenne de 10 km², en considérant un seul niveau existant sur les profils sismiques locaux seulement, sans tenir compte des grandes lignes structurelles régionales. L'interprétation structurale de Squatex de la sismique régionale montre que la zone prospective de l'anomalie AVO sur Massé semble s'étendre sur au moins 40 km², ce qui pourrait résulter, en utilisant les paramètres mesurés pendant le forage, par un réservoir qui pourrait contenir un volume de 100 BCF. Selon Squatex, les extensions de réservoirs pourraient être présents sur plus de 300 km², comme le montrent les diverses anomalies de porosité AVO observées sur les lignes sismiques régionales retraitées.

En septembre 2014, Squatex a implanté le sondage stratigraphique profond Massé No.2 après l'installation d'un casing de surface de 210 m de profondeur cimenté dans le roc afin de protéger la nappe phréatique. Les équipements de forage ont été améliorés par de nombreuses modifications afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de s'assurer de rencontrer toutes les normes de l'environnement, particulièrement en optant pour un BOP et un circuit fermé de recirculation des boues de forage.

Les opérations de forage du sondage stratigraphique Squatex Massé No.2 se sont arrêtées à 1970 mètres de profondeur le 28 novembre 2014 après avoir traversé les Formations Sayabec et Val Brillant et atteint le Cambro-ordovicien, puis avoir complété l'enregistrement des diagraphies dans le trou. La tête de puits du sondage a alors été équipée d'instruments de sécurité et de mesure et le puits fut suspendu pour attendre les permis nécessaires pour procéder par des essais de production aux tiges à l'évaluation des zones rencontrées dans le forage afin de prouver les réserves des hydrocarbures rencontrées.

Le 19 février 2015, Squatex a émis un communiqué de presse relatif aux résultats intéressants du sondage stratigraphique Massé No.2. Le 31 juillet 2015, Squatex a émis un nouveau communiqué de presse suite à l'analyse plus étendue des résultats du sondage stratigraphique Massé No.2.

En août 2015, Squatex a annoncé la conclusion d'une entente de partenariat universitaire avec l'Institut national de la recherche scientifique (" INRS ") pour réaliser des études géoscientifiques d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les études de modélisation 3D et de détermination du potentiel réservoir de la Formation de Sayabec ont grandement amélioré la compréhension de ce système géologique complexe jusqu'ici inconnu au Québec du point stratigraphique et structural pour en valider le potentiel en hydrocarbures.

Une revue systématique des données acquises sur et autour de la structure de Massé a été accomplie par Squatex en 2015-16 afin de revoir et d'affiner le potentiel en hydrocarbures de la structure. Cette étude plus poussée des données, surtout les diagraphies enregistrées dans le puits Massé No.2, a donné des résultats pouvant influencer de façon importante l'estimation des ressources d'hydrocarbures de la structure Massé. Squatex a donc fait de nouveau appel en février 2016 à l'expertise indépendante de Sproule and Associates afin de faire vérifier et valider les résultats obtenus en effectuant leur propre interprétation des données. Les résultats du rapport de Sproule ont fait l'objet d'un communiqué de presse émis par Squatex le 17 mai 2016.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

Les résultats de l'étude des diagraphies sont significatifs et indiquent un potentiel non prouvé de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km². Afin de pouvoir prouver les quantités d'hydrocarbures qui pourraient être exploitées commercialement sur la structure, un puits devra être foré pour tester le niveau de production des zones rencontrées dans les forages précédents.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Squatex et ses partenaires ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi des hydrocarbures et de ses règlements en septembre 2018. Canbriam Energy, a procédé en 2015 à l'abandon du puits Canbriam Farnham No.1 tel que prévu par la loi et les règlements en vigueur.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019, Squatex a dépensé 40 575 \$ (56 904 \$ pour la même période terminée le 31 décembre 2018) sur ses permis d'exploration. De ces montants, Squatex recevra des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 2 961 \$ (5 013 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 37 614 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 et de 51 891 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Faits Saillants" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, géo, qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Depuis 2011, la période de validité des licences d'exploration de tout titulaire de licences d'exploration est suspendue, y incluant la période de validité des licences de Squatex. De plus, les titulaires de licences d'exploration, dont Squatex, sont exemptés des obligations de travaux statutaires.

Les règlements décrivent les droits annuels comme suit :

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 51,50 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 103 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 257,50 \$ le km².

Les règlements prévoient les montants de travaux minimums suivants :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 100 \$ le km² ou 6 000 \$
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 200 \$ le km² ou 12 000 \$
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 300 \$ le km² ou 18 000 \$
- 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 400 \$ le km² ou 24 000 \$
- 5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 30 000 \$
- 6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 40 000 \$.

Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum annuel requis seront accordés par le gouvernement et ceux-ci serviront à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être cohérente avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. L'augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. De plus, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est aussi actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. Ces lois peuvent donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

	2019	2018
EXPLOITATION	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	37 614	51 891
Résultat net et total du résultat global	(67 612)	(94 783)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,0005)	(0,0008)

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Année du 31 mars 2020			Année du 31 mars 2019				Année du 31 mars 2018
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultats nets	(67 612) \$	(77 806) \$	(113 654) \$	(273 058) \$	(94 783) \$	(192 839) \$	(163 276) \$	(183 124) \$
Total des actifs	145 611 \$	120 081 \$	97 750 \$	112 869 \$	285 933 \$	122 491 \$	118 077 \$	105 302 \$
Total des passifs	788 715 \$	731 573 \$	667 436 \$	604 901 \$	540 907 \$	318 682 \$	1 958 307 \$	1 818 256 \$
Résultat de base et dilué par action	(0,0005) \$	(0,0006) \$	(0,0009) \$	(0,0022) \$	(0,0008) \$	(0,0017) \$	(0,0015) \$	(0,0017) \$

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu outre quelques revenus financiers non significatifs.

RÉSULTAT NET

La perte nette et globale est passée de 94 783 \$ pour la période de trois terminée le 31 décembre 2018 à 67 612 \$ pour la même période terminée le 31 décembre 2019. Cette diminution de la perte s'explique principalement par une coupure des dépenses au minimum. Ainsi, les dépenses nettes d'exploration et d'évaluation ont diminué de 14 277 \$ et les frais généraux et d'administration de 27 979 \$, principalement en raison de la baisse des services professionnels de 22 873 \$. Il y a cependant eu une hausse des intérêts sur le dû à une société sous contrôle commun, augmentation de 15 234 \$ par rapport la période de 3 mois terminée le 31 décembre 2018, puisque le dû à une société sous contrôle commun avait été converti, le 21 août 2018, en 18 008 780 actions ordinaires de la Société, faisant en sorte de réduire le montant portant intérêts.

La perte nette et globale pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre est passée de 450 898 \$ en 2018 à 259 072 \$ en 2019 pour les mêmes raisons que celles expliquées ci-haut. Également, cette baisse de la perte est expliquée par la baisse des taxes et permis de 47 762 \$. Les taxes et permis incluent normalement, en l'absence de suspension, les rentes sur le permis. Suite à la poursuite contre le gouvernement, ces dépenses n'ont pas été engagées par Squatex.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	AU 31 DÉCEMBRE 2019	AU 31 MARS 2019	AU 31 MARS 2018
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement (négatif)	(643 104)	(196 432)	(430 260)
Actif Total	145 611	112 869	105 302
Passif total	788 715	604 901	1 818 256
Capitaux propres (négatifs)	(643 104)	(492 032)	(1 712 954)

Le fonds de roulement de la Société s'est détérioré de 446 672 \$ entre le 31 mars 2019 et le 31 décembre 2019 puisque les intérêts à payer sur le dû à une société sous contrôle commun continuent de se cumuler tout comme les intérêts sur la provision pour avis de cotisation. De plus, le dû à société sous contrôle commun est maintenant payable au cours des 12 prochains mois selon l'entente, faisant en sorte de détériorer le fonds de roulement.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 31 DÉCEMBRE 2019, 2018 ET 2017

	2019	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(139 365)	(228 053)	(322 393)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-	10 584
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	145 000	430 000	130 000

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2019, la Société disposait de 28 263 \$ en trésorerie. Au 31 décembre 2019, la Société disposait de 33 898 \$ en trésorerie soit une augmentation de 5 635 \$. L'augmentation des liquidités est principalement attribuable aux avances faites à Squatex par la société sous contrôle commun et ce, malgré le paiement des dépenses. Le fait qu'une société sous contrôle commun renonce au paiement de ses services et qu'une société sous contrôle commun octroie des avances à Squatex permet également à la Société de conserver un solde d'encaisse positif. La situation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'est améliorée entre les deux périodes de neuf mois terminées les 31 décembre 2019 et 2018, en raison de la baisse des dépenses au strict minimum.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS incluant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est valable, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les 12 prochains mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2019, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 643 104 \$ et un déficit de 8 320 157 \$.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés gazières et pétrolières ainsi que du support continu des fournisseurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, de billet à payer envers une société sous contrôle commun, de la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 81 mois au 31 décembre 2019 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucun arrangement hors de l'état de la situation financière significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec des sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société ou un principal dirigeant. Le total des opérations entre apparentés pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019 comprend également les transactions avec les principaux dirigeants.

	2019	2018
	\$	\$
Honoraires de gestion	6 000	6 000
Services professionnels	-	21 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation nettes des crédits d'impôts	37 614	46 567
Charges financières	15 974	740

PROVISION

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ au 31 décembre 2019, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- (ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société a conclu que cette nouvelle norme n'a aucune incidence sur ses états financiers intermédiaires résumés.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La direction juge qu'il n'y a pas de nouvelles normes et interprétations qui soient susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs (à l'exception des taxes de ventes à recevoir), des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des provisions est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments financiers (niveau 3).

La juste valeur du dû à une société sous contrôle commun et de la débenture est déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'intérêts observables sur le marché pour des instruments similaires présentant un risque similaire (niveau 2).

Instruments financiers évalués à la juste valeur et instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière et ceux évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'observabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celle de la période de présentation de l'information financière précédente.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2019

ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre d'actions en circulation au 27 février 2020 et le nombre total de titres en circulation :

Actions ordinaires	123 850 656
Options d'achat d'actions	300 000

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 27 février 2020. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com .